

Service de presse



Edité par l'Union syndicale suisse (USS), Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
Case postale 64, 3000 Berne 23. Tél. 031 45 56 67. Télex 33 299 synun.

Reproduction gratuite

15 février 1985

Aux rédactions des journaux

Service de presse spécial pour la votation fédérale du 10 mars

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous faire parvenir, par service de presse spécial, trois articles en vue de la prochaine votation populaire concernant l'initiative sur les vacances et la suppression des subsides de formation. Dans l'optique d'une argumentation aussi fair-play et démocratique que possible, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir publier notre point de vue également. Auriez-vous l'obligeance, le cas échéant, de nous envoyer un exemplaire de la publication ?

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

UNION SYNDICALE SUISSE
Information

F. Troxler

Ferdinand Troxler

Une initiative modérée

Le 10 mars prochain, l'initiative sur les vacances fera l'objet d'un scrutin populaire. Ce sera la dernière étape, logique et démocratique, d'une démarche entreprise il y a sept ans. On ne peut que s'inquiéter lorsque certains interprètent le maintien de l'initiative comme l'indice d'une volonté d'affrontement de la part du mouvement syndical; rien ne saurait être plus dangereux que de disqualifier ainsi le simple fait de demander au peuple de trancher en dernier recours quant aux propositions de l'initiative sur les vacances.

En fait, le maintien ou le retrait de l'initiative a fait l'objet d'un large débat au sein des deux organisations qui l'avaient lancée: l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste suisse. Il s'agissait de faire le bilan des changements intervenus depuis sept ans et d'apprécier l'importance des propositions qui n'avaient pas été retenues par le Parlement. C'est à une quasi unanimité que la décision de maintenir l'initiative a été prise.

Le bien-fondé de l'initiative a été reconnu par les Chambres. Elles ont confirmé la nécessité de reviser la loi, mise en place en 1966, et de réajuster la durée minimale des vacances au niveau fédéral. Elles ont donc décidé de garantir à tous les salariés des entreprises privées au moins quatre semaines de vacances. Ce faisant, elles étendaient simplement à tous ce que les conventions collectives de travail avaient peu à peu fait entrer dans les mœurs. En outre, le Parlement partageait l'opinion des initiants, qui jugeaient que les apprentis et les jeunes travailleurs, jusqu'à l'âge de vingt ans révolus, devaient bénéficier de vacances plus longues: cinq semaines au minimum. Et cela, même si les négociations n'avaient pas encore généralisé ce droit. Il appartient en effet à la loi de protéger certaines catégories de travailleurs, plus vulnérables que les autres.

Cinq semaines dès 40 ans

Ces deux points étant réglés, et bien réglés, restaient les autres propositions de l'initiative. Il s'agit surtout de la cinquième

semaine de vacances à partir de l'âge de quarante ans. C'est une proposition tellement raisonnable et qui correspond tellement aux vœux de nombreux salariés qu'elle doit être soumise au verdict des urnes.

Accorder une cinquième semaine de vacances aux travailleurs âgés est un principe que les conventions collectives ont déjà largement fait entrer dans les faits. Pour la plupart, ce droit prend effet à 50 ou à 55 ans. Or, le besoin de vacances plus longues se fait effectivement sentir dès la quarantaine, période charnière de la vie professionnelle et familiale. Si les premiers signes de vieillissement et de fatigue apparaissent à ce moment, la capacité de travail et la possibilité d'assumer des responsabilités sont au maximum. Personne ne songerait à renoncer aux services d'un quadragénaire, parce qu'il aurait droit à une semaine de vacances additionnelle. Par contre, les travailleurs de cinquante ans et plus vivent dans la crainte diffuse - hélas souvent entretenue - que s'ils coûtent trop cher à leur employeur, celui-ci pourrait leur préférer un plus jeune. L'âge auquel la plupart des salariés bénéficient de la cinquième semaine de congés payés est aujourd'hui trop avancé et peut les handicaper sur le marché du travail. En anticipant ce droit, on atténue la menace qui pèse sur l'emploi des travailleurs âgés.

C'est le bon moment

Le moment d'une telle mini-réforme est favorable. Si l'initiative est acceptée, il en coûtera, dès 1986, 5 pour mille de la masse salariale à l'économie suisse. Or, la reprise économique est là. Les réserves des entreprises sont reconstituées. L'inflation est largement maîtrisée. L'extension de la durée des vacances contribuera en outre à créer quelques centaines ou milliers d'emplois.

Un OUI à l'initiative sur les vacances ne fait courir aucun risque, ni aux travailleurs, ni aux entreprises. C'est une chance!

Ruth Dreifuss
Secrétaire USS

L'initiative sur les vacances:
Superflue et dangereuse ? Vraiment ?

C'est ainsi que ses adversaires la qualifient. Est-ce l'avis des 600'000 à 700'000 salariés qui ont passé le cap des quarante ans ? Ils se prononceront le 10 mars. Ils ont des raisons de se sentir frustrés et laissés pour compte par ceux qui nous gouvernent.

L'initiative demande: un minimum de vacances payées de quatre semaines pour TOUS les travailleurs, mais de cinq jusqu'à vingt ans, puis de nouveau à partir de quarante ans.

Son lancement, en octobre 1978 et les débats qui ont suivi ont fait comprendre aux pouvoirs fédéraux que les normes du Code des obligations qui régissent les vacances minimales étaient vraiment par trop dépassées par l'évolution des conventions collectives.

Le mécanisme de revision a été déclenché. En décembre 1983, de nouvelles dispositions accordaient cinq semaines aux moins de vingt ans et quatre semaines à tous les travailleurs du secteur privé. Uniformément. Sans nuance. Jusqu'au départ. Les cinq semaines demandées par les syndicats pour les plus de quarante ans ont passé sous la table. Le personnel de la fonction publique est resté exclu. La faculté des cantons d'aller plus loin que les normes fédérales a été biffée.

Quoi qu'en disent les adversaires, c'étaient là des raisons suffisantes - et même de taille - de ne pas retirer l'initiative. Eh quoi! Une semaine de vacances de plus dès la quarantaine, est-ce un luxe ? A partir de cet âge, les tensions et la fatigue du travail sont plus sensibles - et l'accélération des cadences les accentue. On a besoin de plus de détente.

Mais, s'exclament les bonnes âmes, l'initiative les met en danger, ces travailleurs! Une semaine de plus, ça alourdit les dépenses des entreprises!

La réponse est simple: si tous bénéficient de cinq semaines et pas seulement ceux qui ont dépassé le minimum légal grâce aux conventions collectives - il n'y aura plus de "privilégiés" particulièrement menacés parce que tous seront sur le même pied.

Si les syndicats ont décidé de maintenir l'initiative, c'est pour faire bénéficier tous les plus de quarante ans de cette amélioration - tous, même les non syndiqués et ceux qui travaillent dans des entreprises qui ne sont pas soumises à une convention collective.

Alors, soutenir l'initiative, c'est tout à la fois un acte de solidarité envers les moins bien lotis et une contribution à la sécurité de l'emploi des plus de quarante ans.

Et les coûts d'un OUI ? Insupportables ? Ecrasants ? Allons donc: on les évalue à 5 pour mille au plus de la masse salariale dès 1986. Et si l'on tient compte de ceux qui ont déjà cinq semaines ou davantage, ce sera moins encore!

Enfin, si l'initiative est adoptée, les salariés suisses travailleront encore, en moyenne, quelque 200 heures de plus - un mois - que les travailleurs européens!

Théo Chopard

Fédéralisme à l'envers

Par son arrêté fédéral sur les subsides de formation qui sera soumis au peuple le 10 mars prochain, la Confédération entend supprimer son aide financière versée aujourd'hui au profit des bourses d'études. Si ce projet était adopté, les bourses accordées dans les cantons pour soutenir les études seraient réduites et les défauts entachant le système, éternisés. Il accentuerait encore davantage les différences sociales entre les individus, entre les cantons économiquement faibles et les autres. Le projet doit donc être refusé.

Cet arrêté voudrait faire de "l'octroi des subsides de formation", "une tâche cantonale". Jusqu'à maintenant, ce sont déjà les cantons qui allouent ces subsides, mais la Confédération vient faire l'appoint et les aide substantiellement: en 1983, elle leur a versé environ 70 millions de francs dans ce but, montant qu'elle voudrait maintenant économiser, laissant les cantons faibles se dépêtrer tout seuls.

Contradictions fédérales

Dans ses explications, le Conseil fédéral se flatte que "ses subventions ont contribué au développement des bourses et à leur harmonisation dans l'ensemble du pays". Pour quelles raisons veut-il alors détruire cette harmonie, pourquoi entend-il "confier aux cantons l'essentiel des responsabilités dans ce secteur"...? Et pourtant, il y a encore très peu de temps, le même Conseil fédéral constatait, dans ses directives sur la politique gouvernementale de 1979 à 1983, que de canton à canton, il existait dans le domaine des bourses d'études, de notables différences qui n'étaient socialement pas justifiées! La situation s'est-elle depuis lors tellement améliorée? Pas du tout. Les mêmes différences "socialement injustifiées" subsistent. L'exemple suivant le démontre: dans le canton de Genève, un apprenti appartenant à une famille d'ouvriers et qui ne vit pas chez ses parents et doit donc se loger et se nourrir, reçoit une bourse de fr. 12'940.- (en Valais, fr. 400.- seulement).

Un pour tous, tout pour les mêmes ?

Si le peuple dit OUI le 10 mars au retrait de l'aide de la Confédération aux bourses d'études, les différences existantes seront non seulement perpétuées, mais encore aggravées. A l'heure actuelle, ce sont surtout les cantons agricoles et ceux dont les finances sont faibles qui profitent le plus des versements fédéraux. Et c'est justement dans ces régions que des jeunes gens se voient souvent obligés d'aller chercher des places de formation au dehors, contraints de supporter de longs parcours et de prendre pension ou même un logis à l'extérieur. Et on voudrait encore les pénaliser financièrement ? Est-ce là de la solidarité fédérale bien comprise ? Non, bien sûr. C'est pourquoi le 10 mars prochain nous confirmerons ce NON à la suppression des subsides de formation.

Michel Béguelin

Rédacteur du "Cheminot"